



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le

ID : 035-213502909-20200612-D_20200612_08-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

Date de convocation : 2 juin 2020

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt, le douze juin, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Erwan BRIAND, Mme Nathalie BÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Sonia HUBY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Jean-Michel TEYSSIER.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE, Mme Catherine PUISSEGUR et M. Freddy THOMAS.

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Catherine PUISSEGUR à Typhaine FIEURGANT et Freddy THOMAS à Gilles LE MÉTAYER.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PIERRARD.

2020-06-12/08 – PLU : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,

VU le schéma de cohérence territoriale du pays de Brocéliande approuvé le 19 décembre 2017,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 17 janvier 2019,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire n°30/2019 du 7 novembre 2019 engageant la modification simplifiée n°1 du PLU, pour répondre aux objectifs suivants : rectifier une erreur matérielle concernant un changement de destination,

VU la délibération du conseil municipal 2020-03-13/11 du 13 mars 2020 définissant les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée,

VU les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 25 mars au 24 avril 2020,

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public n'a fait l'objet d'aucune observation,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- INDIQUE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- INDIQUE que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Saint Malon Sur Mel durant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité.
- INDIQUE que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par la Préfète et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour d'affichage en mairie et insertion dans un journal).

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles Le Métayer



The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and overlaps with a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-MALON-SUR-MEL' at the top, 'REPUBLIQUE FRANCAISE' in the center, and '(Nièvre-Vivaine)' at the bottom. The stamp also features a central emblem with a figure and a star.